

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

de la séance du

19 MARS 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf mars le Conseil d'Administration du CCAS de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 13 mars 2024 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie Annexe sous la présidence de Monsieur Michel Bernos, Président.

Présents : M.BERNOS ; MME.MANUEL ; MME. CASENAVE ; MME GOURC ; MME DUCOLONER ; MME ROCHE ; MME DUFAU ; M. BATS ; M. BIDEGAIN

Absent excusé : M.TURON ; M. BAYLIOU

Secrétaire : LEDUCQ Leïla

COMPTE DE GESTION 2023

Le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Compte de Gestion 2023 n'appelle ni observation particulière, ni réserve. Seule l'absence de rattachement pourrait être mentionnée par les services de la DGFIP mais un certificat administratif expliquant cette situation sera transmis à la Trésorerie de Lescar avec la délibération.

Les résultats de clôture sont identiques à ceux du compte administratif 2023 à présenter :

	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023
INVESTISSEMENT	1 199.50 €	6 251.60 €	6850.60 €	599 €
FONCTIONNEMENT	20 456.10 €	72 258.78 €	76 515.90 €	4257.12 €
TOTAL	19 256.60 €	78 510.38 €	83 366.50 €	4856.12 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
de la séance du
19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf mars le Conseil d'Administration du CCAS de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 13 mars 2024 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie Annexe sous la présidence de Monsieur Michel Bernos, Président.

Présents : M.BERNOS ; MME.MANUEL ; MME. CASENAVE ; MME GOURC ; MME DUCOLONER ; MME ROCHE ; MME DUFAU ; M. BATS ; M. BIDEGAIN

Absent excusé : M.TURON ; M. BAYLIOU

Secrétaire : LEDUCQ Leïla

BUDGET CCAS 2024 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif 2023 adopté par l'Assemblée délibérante le 19 mars 2024 présente un excédent de fonctionnement de clôture de **76 515,90 €**.

Le Président propose d'affecter la totalité de cet excédent aux recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2024.

Cette proposition fait donc l'objet d'un vote spécifique du Conseil d'Administration.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, invité à se prononcer, décide à l'unanimité l'affectation de cet excédent à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2024, soit **76 515,90€**.

Fait à Jurançon, le 19 mars 2024
Le Président
Michel BERNOS

